



Commune de Kehlen

Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 17 mars 2023 à 08.30 heures, dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Communications

1. Décomptes de travaux extraordinaires
2. Décomptes et subsides
 - 2.1. Marché de Noël 2022
 - 2.2. Marché aux puces pour vêtements d'enfants 2022
 - 2.3. Concert musique militaire Grand-Ducale
 - 2.4. Championnat de cyclisme sur route 2022 à Nospelt
 - 2.5. Télévie – Centre de promesses 2023
3. Commission consultatives communales de la Jeunesse :
 - 3.1. Démission d'un membre
 - 3.2. Démission du poste de président
 - 3.3. Démission d'un membre
 - 3.4. Démission d'un membre
 - 3.5. Nomination d'un membre
 - 3.6. Nomination au poste de président
 - 3.7. Nomination au poste de secrétaire
4. Règlement-taxe communal en matière de gestion des déchets - modification
5. Règlement-taxe communal sur le matériel pour l'entretien du réseau de distribution d'eau potable – modification
6. Lotissement de terrains dans la rue de Roodt à Nospelt
7. Compromis et Actes notariés
 - 7.1. Compromis de vente
 - 7.2. Acte notarié d'échange
 - 7.3. Acte notarié de vente
8. Brasserie Simon Participation & Cie S.e.c.s. / Buvette FC Kielen - Convention
9. SNHBM – installation de chantier „auf der laanger Schanz“ à Olm – contrat de bail
10. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Séance à huis clos

11. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants
 - 11.1. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social avec DAP

- 11.2. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé)
- 11.3. Démission d'un employé communal de la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Ainsi arrêté à Kehlen, le 10 mars 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,
Félix Eischen



Le Secrétaire,
Marco Haas

